

Présentation

- **Accessible en formation continue**

La licence « Musicologie et arts visuels » est une licence de musicologie adossée au Conservatoire à Rayonnement Régional de Perpignan. Elle garantit une formation d'excellent niveau en musique et musicologie. Grâce au partenariat entre les spécialistes de l'image de l'UPVD (en particulier dans les média contemporains : photo et cinéma) et la section « Musiques Actuelles » réputée du CRR de Perpignan, cette licence permet aussi d'offrir une formation spécifique en matière d'articulation théorique de la musique, du son et de l'image. Elle s'attache aussi à traduire cette articulation de la musique et des arts visuels dans le domaine professionnel, afin de faciliter la poursuite d'études comme l'insertion professionnelle des étudiants.

En plus des fondamentaux disciplinaires de la musicologie, la nouvelle maquette prévoit en effet la mise en place d'un continuum thématique et pédagogique entre des enseignements techniques (musique pour l'image, MAO) et des enseignements théoriques indispensables à la contextualisation des rapports entre la musique et l'image.

Enjeux

La licence Musicologie et arts visuels vise à doter les étudiants d'un solide bagage dans les domaines de la musique, de la musicologie, et de leur intersection avec les arts visuels. Son objectif est également pré-professionnalisant dans les domaines de la musicologie, de la musique et de la musique à l'image.

Organisation de la formation

Durée

3 ans

Volume horaire

1500h (hors stage)

Langues enseignées

Anglais, Allemand, Italien

Volume des enseignements en langue étrangère

18h

Modalités de contrôle des connaissances

La charte des examens peut être consultée sur le site de l'UPVD. Les modalités de contrôle de connaissances (proportion du contrôle continu, coefficient,..) sont votées par les conseils centraux ; ces modalités sont affichées dans les centres d'examen.

Nombre de crédits ECTS

180 ects

Admission

Candidature

Modalités de candidature

Niveau

Être titulaire du baccalauréat

Être titulaire du Diplôme d'Accès d'Entrée à l'Université (DAEU)

Tout diplôme jugé équivalent par la commission pédagogique

Modalités d'admission

Admission en L1 via la plateforme Parcoursup

Lieu(x) de la formation

- Perpignan

Public

Niveau(x) de recrutement

- Bac

Stage(s)

Non

Renseignements

Responsables pédagogiques

Claire BARDELMANN

Claire PIGASSOU

Administration

Régis RAMBLADO

06 68 66 22 80

Secrétariat du Conservatoire

Marion CLABECQ-FIEU

Service des études, de la vie étudiante, de l'orientation et de l'appui au handicap (SEVEOH/ BAI0) :

04 68 66 20 42

baio@univ-perp.fr

<https://www.parcoursup.fr/>

Admission en L2 et L3 à l'appréciation de la commission pédagogique :
Sur dossier. En vue de limiter l'échec à tous les niveaux de la formation, un ensemble de prérequis en matière de connaissances et de compétences musicales est nécessaire et doit être explicité dans le dossier des élèves (CV et Projet de formation motivé). • Pouvoir justifier d'une pratique musicale sérieuse depuis plusieurs années (baccalauréat spécialisé, CRR, CRD). • Pouvoir justifier d'un niveau de connaissances musicales correspondant à un début de cycle 2 : lecture parfaite de deux clés et une troisième recommandée, connaissances de base en théorie musicale (intervalles, tonalités, accords et degrés), dictée mélodique et rythmique, lecture chantée et rythmique. Avoir des connaissances ou un intérêt marqué pour la culture artistique générale, en particulier dans le domaine de la musique et dans celui des arts visuels. Avoir des compétences rédactionnelles, compétences d'expression orale en langue française, capacités de synthèse et d'analyse. Avoir un intérêt prononcé pour les arts visuels (photographie, cinéma, peinture...) ; préciser toute activité, engagement ou réalisation scolaire, périscolaire ou extra-scolaire qui montre votre intérêt ou vos compétences dans ce domaine. Des compétences en matière d'arts visuels sont un atout. Avoir un intérêt pour la culture musicale et/ou la culture visuelle contemporaines est un plus. Le projet de formation et le CV doivent présenter de manière aussi précise que possible le parcours musical et en arts visuels de l'élève, la motivation pour la formation, et la cohérence du projet d'études avec la formation.

Et après ?

Poursuites d'études

Master de musicologie, Master musicologie parcours MAAAV (Musiques appliquées aux arts visuels), Master en études culturelles, Master Histoire de l'art. Master MEEF premier et second degrés, préparation au DE (Diplôme d'Etat), DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant).

Programme

Téléchargez les maquettes pour connaître le détail des semestres



Licence 1

Licence 2

Licence 3



UPVD

**UFR Lettres et Sciences
Humaines**

Faculté des Lettres et
Sciences Humaines - 52
avenue Paul Alduy - BAT Y
66860 Perpignan cedex

Source du document
<https://www.univ-perp.fr/>